

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation: 19 septembre 2024

Nombre de membres en exercice: 60

Présents: Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER (à son arrivée à 19h31), Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Claire DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Marie-Christine FRACHON (avant son départ à 19h39), Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h44), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT (avant son départ à 20h29), Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 19h11), Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN (avant son départ à 20h36), Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

<u>Excusés</u>: Valérie ARGOUD, Jean-Marc BOUVET, Maxime DURAND, Isabelle FOURNIER, Max GAUTHIER (à son départ à 20h44), Corinne MAGNIN (à son départ à 20h36), José RODRIGUES (sortie à 20h28 et retour à 20h29).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

<u>Absents</u>: François BOUCLY, Gilles BOURDIER (avant son arrivée à 19h31), Besma CARON, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE, Jean-François DELDICQUE, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 19h11), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h58).

<u>Pouvoirs</u>: Elham AOUN donne pouvoir à José RODRIGUES, Patrick BELMONT donne pouvoir à Bernard EVRARD, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN (à son départ à 19h39), Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jacqueline GUICHARD donne pouvoir à Patrick BLANDIN, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD (à son départ à 20h29), Delphine HARTMANN donne pouvoir à Christelle BAS, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Cédric MILANI, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Céline REVOL donne pouvoir à Chantal HUGUET.

SOMMAIRE

	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
	APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	3
	INFORMATIONS	3
	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
	LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
	PROCÈS-VERBAL	4
	REVUE DE PROJETS	4
	DÉLIBÉRATIONS	7
1.	DIRECTION GÉNÉRALE	7
	Communication	7
	Ressources Humaines	8
	Mutualisation, gestion de crise et des risques	9
2.	SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	9
	Eau et assainissement	9
	Mobilités	10
	Collecte et recyclage des déchets	10
3.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	12
	Développement économique	12
	Politique agricole	13
	Habitat	15
	Emploi et insertion professionnelle	17
4.	STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES	18
	Stratégie financière	18
	QUESTIONS DIVERSES	19
	Prochaine réunion du Conseil communautaire	19
	Dates des prochaines commissions communautaires	20

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h39 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émargé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer. **35 présents et 9 pouvoirs**

INFORMATIONS

Bernard BADIN informe de la désignation d'un nouveau conseiller communautaire titulaire pour la commune de La Tour du Pin, M. Fabrice PACCALIN, à la suite de la démission de M. Jean-Paul PAGET. Il lui souhaite la bienvenue.

Il souligne également la présence dans le public des jeunes suivant le parcours citoyen porté par le CISPD des Vals du Dauphiné, afin d'assister aux débats. Ils sont accompagnés de Daniel GIORDANI, référent CISPD, Eric PAWLAK, responsable adjoint au service jeunesse, Philippe CHAPOT, animateur au service jeunesse et Murielle LE PAPE, chargée de prévention au CCAS de La Tour du Pin. Il leur souhaite la bienvenue.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Christelle BAS.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :



Date	N°	Titre
09/07/2024	2024-132	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - juillet 2024
19/07/2024	2024-133	Attribution du marché - Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif et des branchements d'eau potable du lotissement de Charpenay à Saint Clair de la Tour (n° C2405LU)
19/07/2024	2024-134	Attribution du marché - Etudes préalables, curage et épandage des boues des lagunes de Montagnieu, Le Passage et Sainte Blandine (n° C2406LU)
19/07/2024	2024-135	Attribution du marché - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ALSH de Torchefelon (n°C2407LU)
19/07/2024	2024-136	Attribution du marché - Travaux de réhabilitation de l'ALSH de Dolomieu (n° C2408LO)
23/07/2024	2024-137	Demande de subvention à Territoire d'Energie Isère (TE38) pour les travaux de raccordement électrique de la station d'épuration de LE PASSAGE
29/08/2024	2024-138	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux des chemins de randonnée inscrits au PDIPR
05/09/2024	2024-139	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour l'actualisation de la signalétique PDIPR
13/09/2024	2024-140	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - septembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 juillet 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 04 juillet 2024.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes. Il va évoquer un certain nombre de sujets, mais rappelle qu'il ne peut pas évoquer tous les dossiers en cours. Il reste néanmoins disponible en cas de questions.

> <u>Dispositif Vélo'Vals</u> :

Il fait remarquer la présence dans la salle d'un exemplaire du vélo électrique, floqué aux couleurs des VDD, du dispositif Vélo'Vals. Depuis le 2 septembre et dans le cadre de la politique en faveur des mobilités décarbonées, la Communauté de communes propose un nouveau service de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE).

La flotte de 20 vélos est disponible à la réservation en ligne et les VAE pourront être récupérés dans un point de retrait de proximité. Une première session a déjà permis la remise de 10 vélos. Pour mémoire, les prix sont les suivants :

Durée	Tarif Grand Public	Tarif Solidaire*
1 mois	40 €	20 €
3 mois	100 €	50 €
6 mois	190 €	95 €

> Réhabilitation du Centre de Loisirs intercommunal « Les Dolominots » à Dolomieu :

Les travaux en cours, pilotés par Christelle BAS, conseillère déléguée aux travaux et bâtiments, concernent des aménagements intérieurs comme extérieurs pour une amélioration significative du bâtiment. Le montant des travaux s'élève à 114 000 € HT. L'ouverture est envisagée pour les vacances de la Toussaint.

Bernard BADIN remercie la commune de Dolomieu et les services du Département pour leur soutien dans le relogement temporaire des activités, ainsi que les parents et les enfants accueillis pour leur compréhension.

En complément, d'autres projets sont en cours :

- le lancement du travail avec l'architecte qui suit les travaux sur le Centre de loisirs de Torchefelon,
- la poursuite du projet de mutualisation de l'activité de centre de loisirs dans le futur bâtiment périscolaire que prévoit de construire la Commune de Cessieu. Cette opération conjointe permettra de maximiser les subventions possibles ainsi que l'utilisation du futur bâtiment.

Il rappelle que la rénovation des Centres de loisirs est l'un des engagements du projet de territoire.

> Championnat de France de Cyclisme sur route :

Après l'annonce de l'attribution de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme à la Communauté de communes, Bernard BADIN informe que deux évènements vont se succéder. Tout d'abord, les championnats de France AVENIR, pour les catégories jeunes, qui auront lieu en août 2025 et ensuite les championnats de France ELITES, concernant les amateurs et professionnels, qui auront lieu en juin 2026, juste avant le départ du Tour de France.

Plusieurs temps de travail ont déjà été réalisés, notamment avec la Fédération Française de Cyclisme. Une délégation a été reçue, avec la présence du Vice-président en charge de la route et de l'entraineur national des équipes de France Route. Ils sont venus reconnaitre les parcours. Le travail se poursuit pour les finaliser rapidement. Il reste quelques ajustements à faire en fonction des contraintes de sécurité, d'intérêt technique et sportif.

Dès que ces parcours seront validés, différents groupes de travail avec les élus du territoire sur différentes thématiques seront lancés. L'objectif étant que le territoire profite dans son ensemble de ces deux évènements et que la fête soit la plus réussie possible.

L'ensemble de ces points a pu être présenté lors de la dernière Conférence des Maires, et qui a également acté la création d'une commission spécifique et temporaire pour suivre l'organisation de ces deux manifestations.

Des détails au sujet des épreuves prévues seront apportés ultérieurement, mais Bernard BADIN informe d'ores et déjà que se tiendront deux cyclosportives, ouvertes à tous, en 2025 et 2026. En 2026, trois épreuves auront lieu : une pour les enfants/parents, une seconde de 80km, et une troisième de 148km, qui passera dans les 36 communes du territoire.

Finalisation de la transformation de l'organisation de la Communauté de communes L'ensemble des postes de l'organisation administrative est désormais pourvu : Directeur général des Services Techniques, Contrôleur de gestion, Modernisation et innovation, Chargé du Plan Alimentaire Territorial, Chargé de l'Education Artistique et Culturelle. Le nouveau Directeur informatique débute ce lundi.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h58.

- Bernard BADIN rappelle que la présentation du Rapport d'activités 2023 figure dans les points à l'ordre du jour, mais il précise que l'année 2024 reflétera encore plus nettement les actions menées.
- En tant que collectivité lauréate du dispositif Territoire d'Industrie avec les Communautés de communes Bièvre Est et des Balcons du Dauphiné, il informe que le chargé de projet mutualisé, porté par notre intercommunalité, prendra ses fonctions dans quelques jours.
 Cela permettra de donner encore plus de sens au développement économique sur le territoire et les liens ne manqueront pas de s'établir avec les entreprises autour des objectifs de Territoire d'Industrie (compétitivité, adaptations écologiques, emplois, formation et insertion).
- Bernard BADIN informe de la tenue de la Conférence des maires le 23 octobre ayant pour thème le Pacte Fiscal Financier et de Solidarité (PFFS).
 Durant l'été, 35 communes ont répondu favorablement aux échanges avec le cabinet financier qui accompagne la collectivité, et il remercie les élus pour ce travail.
 Le projet de territoire le porte : les communes doivent être vivantes et l'intercommunalité forte pour que les relations soient de confiance, solides et vertueuses. Le PFFS s'engage dans cet état d'esprit, il s'agit désormais aux élus et communes, collectivement, de le faire vivre.
- Il rappelle les rendez-vous du mois d'octobre :
 - Le 3, les nouveaux internes en médecine générale de la faculté de Lyon seront accueillis, à l'initiative du Département, pour une découverte du territoire. La santé étant une ambition du projet de territoire, le Département, qui organise tous les ans cette découverte pour les internes, a proposé que celle-ci s'effectue dans Les Vals du Dauphiné cette année. Il s'agit d'une opportunité à saisir et, tout en restant mesuré sur les débouchés concrets de cette journée, rencontrer les internes ne peut qu'enrichir les réflexions sur cette thématique du développement d'une offre de santé sur le territoire. Il conviendra de montrer l'intérêt et l'attractivité des Vals du Dauphiné.
 - Le 17 octobre, se tiendra la Soirée des Acteurs Economiques. Il s'agit d'un moment important avec beaucoup de succès où de nombreuses entreprises sont présentes.

- Les 23 et 24 octobre, se déroulera le HACKATHON en partenariat avec la CCI Nord-Isère et le Département. Il s'agit d'une démarche inspirante, de prospective autour de l'aménagement économique, avec le thème « comment aménager autrement nos zones d'activités économiques ». Il s'agit de réunir des étudiants émanant de grandes écoles, dont seront présents :
 - L'Institut d'urbanisme et de géographie alpine / Université Grenoble Alpes
 - L'Institut des métiers de l'Environnement et de la Transition Écologique
 - L'ESPI Lyon
 - L'Ecole d'ingénieurs Builders Lyon

Ensemble, ils réfléchiront à comment rendre plus attractif nos zones d'activités économiques.

- Dans les prochains mois, les travaux d'optimisation du patrimoine de la collectivité se poursuivront, avec notamment la finalisation des études programmatiques en perspective de la réhabilitation du siège des Vals du Dauphiné.
 - A ce titre, certains collaborateurs ont récemment investi le bâtiment « Vincendon » (exbâtiment France Travail) et d'autres de la direction générale du Développement Territorial (actuellement sur le site de Vals Tech) les rejoindront prochainement. L'objectif est de préfigurer et regrouper les services dans l'esprit du futur siège.
- L'étude qui permettra de « repenser le centre nautique Vals d'O à La Tour du Pin », comme le prévoit le projet de territoire, sera prochainement lancée.

Pour terminer, et comme il s'y était engagé, Bernard BADIN informe de la tenue des Rencontres Territoriales, autour de l'ensemble des élus municipaux du territoire, pour évoquer le bilan de l'année et les projets en perspectives. Deux rencontres sont prévues, à Val de Virieu et Aoste, les 12 et 14 novembre prochains. Il invite les conseillers communautaires à sensibiliser les conseillers municipaux à participer à ces temps d'informations et d'échanges importants pour mieux comprendre le rôle de la Communauté de communes et les complémentarités qu'il peut y avoir entre le fonctionnement de l'intercommunalité et les communes.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Communication

Projet de délibération 1.1 : Présentation du rapport d'activités 2023 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, présente le projet de délibération.

- prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.
- prendre acte de la transmission du rapport d'activités 2023 aux communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	45
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.2 : Création de postes - septembre 2024

Daniel VITTE apporte des informations concernant les recrutements en cours.

Arrivée de Frédéric LELONG à 19h11.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes suivants :

- un poste d'ingénieur principal à temps complet,
- un poste de technicien territorial à temps complet,
- deux postes d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- trois postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
- un poste d'agent social principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste d'animateur territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Et dit que les postes à supprimer en parallèle le seront lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire, après que l'avis du Comité Social Territorial ait pu être recueilli.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 1.3</u>: Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le Centre de gestion de l'Isère (CDG38) (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de conclure avec le Centre de gestion de l'Isère une convention d'intervention dans le cadre de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Mutualisation, gestion de crise et des risques

<u>Projet de délibération 1.4</u>: Participation au fonds d'aide d'urgence du Département de l'Isère faisant suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans (avec pièces jointes)

Patrick BLANDIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la participation financière de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au fonds d'aide d'urgence mis en place par le Département de l'Isère pour les communes sinistrées à la suite des intempéries dans la vallée du Vénéon, pour un montant de 10 000 €, via la signature de la convention de contribution dédiée.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Eau et assainissement

<u>Projet de délibération 2.1</u>: Convention tripartite avec TE 38 et Le Passage pour l'extension du réseau électrique pour la station d'épuration Le Passage (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

- prendre acte du projet d'extension du réseau électrique de la commune de Le Passage pour l'alimentation électrique de la station d'épuration.
- approuver la contribution de la Communauté de communes aux investissements, qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 280 €.
- approuver la convention tripartite entre le TE 38, la commune de Le Passage et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et le plan de financement proposé.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 2.2</u> : Validation de la zone de sauvegarde de la ressource en eau de Cessieu (avec pièces jointes)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la délimitation de la zone de sauvegarde (carte) concernant la ressource stratégique en eau potable sur la commune de Cessieu.
- approuver les principes réglementaires associés aux zones de sauvegarde exploitées susceptibles d'être mis en place sur le périmètre de la zone de sauvegarde de la ressource en eau potable exploitée par les Vals du Dauphiné sur la commune de Cessieu.
- confirmer la bonne coordination entre notre collectivité et la CLE qui mène ce travail de définition des ressources stratégiques en eau potable.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Mobilités

<u>Projet de délibération 2.3</u>: Convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Gilles BOURDIER, présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande à quel titre la Communauté de communes participe à ce financement et non pas les communes.

Arrivée de Gilles BOURDIER à 19h31.

Gilles BOURDIER répond que la RD1 est une voirie communautaire, du rond-point de Saint Jean de Soudain jusqu'au rond-point de l'autoroute.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Collecte et recyclage des déchets

<u>Projet de délibération 2.4</u> : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le Coin Tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2025

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER indique que le fait d'exempter certaines entreprises de la TEOM expose à terme le SYCLUM à une perte d'environ 20 % de ses recettes. Il semblerait que la Communauté de communes Vals Guiers a pris le principe d'exonérer personne. L'exonération de plus en plus d'entreprises aurait un impact important sur les finances des VDD, avec une augmentation potentielle de 20 %.

Marie-Christine FRACHON répond qu'il s'agit en effet d'un problème important. Une réflexion est en cours sur ce sujet sur l'ensemble des 3 Communautés de communes qui constituent le SYCLUM, mais à ce jour, les réflexions n'ont pas encore abouti.

Bernard BADIN ajoute que le sujet est bien identifié, que des réflexions sont menées mais qu'il est encore un peu tôt pour se positionner par rapport à cela.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du camping « Le Coin Tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2025, considérant que ce dernier est assujetti à la redevance spéciale.
- charger le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	1 (Max Gauthier)

<u>Projet de délibération 2.5</u>: Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

- approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code Général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau en pièce jointe.
- charger le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	1 (Max Gauthier)

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

<u>Projet de délibération 3.1</u> : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS ETAL BATIOLAN (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Départ de Marie-Christine FRACHON à 19h39. Elle donne pouvoir à Bernard BADIN.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SAS ETAL BATIOLAN dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.2</u>: Convention de partenariat avec Réseau Entreprendre Isère (REI) pour 2025-2026 (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec Réseau Entreprendre Isère pour 2025 et 2026.
- adhérer à l'association Réseau Entreprendre Isère et cotiser à hauteur de 2 500 € par an sur 2 ans.
- approuver le versement de 1 500 € pour chaque projet financé par Réseau Entreprendre Isère, implanté sur l'une des 36 communes du territoire des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.3</u>: Convention de partenariat relative au financement du poste chef de projet Territoire d'Industrie Nord-Isère (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat avec les Communautés de communes Les Balcons du Dauphiné et Bièvre Est pour le financement du poste de chef de projet Territoire d'Industrie Nord-Isère.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Politique agricole

<u>Projet de délibération 3.4</u>: Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € au profit de l'Association Ecout'Agri38 pour l'année 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.5</u> : Convention de partenariat 2024-2026 avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère et attribution d'une subvention pour l'année 2024 (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la signature de la convention de partenariat 2024-2026 avec le Service de Remplacement agricole de l'Isère.
- approuver le versement de la subvention 2024 sur l'activité 2023 d'un montant de 10 000 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.6</u>: Abrogation de la délibération n°2024-76 du 28 mars 2024 et adoption d'une nouvelle convention de partenariat relative au méthaniseur territorial Vals du Dauphiné lauréat de l'appel à projets GRDF « Zones Industrielles Bas Carbone » (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER demande des précisions sur le méthaniseur. En effet, il indique qu'un méthaniseur apporte des nuisances aux habitants (odeur, risques). Des réunions se tiennent avec les agriculteurs qui seront les acteurs prépondérants pour savoir où sera installé le méthaniseur. Mais il demande quand est-ce que les élus pourront demander à leur population la volonté d'avoir ou non un méthaniseur à proximité de chez eux, et qui risque d'emmener des odeurs, un trafic routier plus important, la détérioration des voies. Il souhaite que la population soit associée, avec des débats dans les communes, les conseils municipaux.

Jean-Louis REYNAUD répond que les paroles de Max GAUTHIER sont légitimes. Un méthaniseur est installé sur la commune de Pressins, en production depuis mars 2024. Une journée portes-ouvertes s'est tenue le week-end dernier, avec plus de 500 visites. Il est intéressant de venir à ces portes-ouvertes pour que la population se rende compte de ce qu'est un méthaniseur.

L'emplacement est primordial, le plus loin possible des habitations, veiller à ce que les voiries communales soient le moins impactées possible (car il s'agit de transports lourds), travailler avec la population locale pour qu'elle soit bien informée et tenir compte de l'avis de la population. Pressins a réussi la mise en place de son méthaniseur.

Pour cette implantation, il ajoute qu'il faut avoir un raisonnement approprié et surtout que la population soit vraiment associée. C'est important sinon la collectivité s'expose à des manifestations ou autres interventions de la population.

Philippe GUERIN répond qu'il est d'accord avec les paroles de Jean-Louis REYNAUD sur la notion de concertation. Il ajoute qu'aujourd'hui le projet est très en amont du positionnement du méthaniseur, ou de structuration juridique. Actuellement, la collectivité est dans les études de faisabilité. Il est en effet indispensable de discuter avec la population lorsque ce projet se formalisera. Un des facteurs de réussite des précédentes installations de méthaniseur a été la concertation locale. Les conditions de réussite de ce projet sont le volet économique, la faisabilité technique, et l'acceptation sociétale. L'association des acteurs, dont la population, pourra permettre la réussite d'un tel projet. L'idée est également d'aller visiter différentes formes de méthaniseurs.

Jean-Louis REYNAUD ajoute qu'effectivement il y a des odeurs. Pour le méthaniseur de Pressins, il a été positionné par rapport aux habitations mais également par rapport au vent dominant.

Bernard BADIN ajoute qu'il convient de regarder ce qui est en cohérence avec la stratégie de la Communauté de communes. Il rappelle le PCAET, qui précise qu'il faut aller vers une décarbonation du mix énergétique en développant des énergies renouvelables. Il est également indiqué dans le projet de territoire le fait d'évaluer la faisabilité d'un méthaniseur sur une partie du territoire. Il rappelle que la Communauté de communes possède la compétence agriculture et économie. Il était donc important de s'intéresser à ce sujet, et il est préférable que la collectivité soit partie prenante du projet, d'une part pour faciliter l'émergence et d'autre part pour peut-être mieux maitriser ce qu'il peut être fait.

Il faut regarder tous les enjeux : la capacité à avoir les intrants pour alimenter le méthaniseur, regarder les enjeux de mobilité, la nature des imports dans ce méthaniseur. C'est bien la volonté de la collectivité de garder une maitrise de ce sujet.

Il s'agit aujourd'hui d'une étude de faisabilité, car le lieu n'est pas trouvé pour l'instant. Il faut tout d'abord vérifier une adhésion des agricultures et un volume suffisant. La concertation avec la population est indispensable, mais il ne faut pas concerter trop tôt, car nous ne savons pas si le méthaniseur est faisable économiquement, techniquement, juridiquement, sur le plan des apports et de l'épandage par la suite. Si l'étude de faisabilité démontre que le méthaniseur est envisageable, la démarche de concertation sera lancée, afin également de réfléchir au lieu d'implantation, par rapport aux populations, par rapport aux éventualités d'odeurs.

Max GAUTHIER craint que le projet avance, et qu'ensuite la collectivité souhaite que le projet continue car de l'argent a été investi. Il avait compris, selon les interventions de Philippe GUERIN et Jean-Louis REYNAUD, que la population soit associée dès le début, or il indique que Bernard BADIN a précisé que la population soit associée dans un second temps.

Bernard BADIN rappelle que des échanges se font déjà avec les agriculteurs et pour le reste, il souhaite tout d'abord savoir si le projet est envisageable ou non.

Max GAUTHIER demande que le projet soit envisageable avec l'accord de la population.

Bernard BADIN souhaite d'abord identifier les agriculteurs qui pourraient être partenaires du projet pour définir un modèle de plan de mobilité, et ensuite soumettre cela à la population. A ce jour, les élus n'ont pas suffisamment d'éléments pour répondre à toutes les questions de la population, ce qui pourrait générer des frustrations.

La volonté de communiquer est bien présente, car le débat est porté en Conseil communautaire. Mais il souhaite une communication construite, claire, compréhensible pour envisager les débats et ainsi conduire à des décisions claires. Dès que la collectivité aura suffisamment d'éléments, une concertation sera organisée associant le plus largement les acteurs et les habitants du territoire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- abroger la délibération n°2024-76 du Conseil communautaire du 28 mars 2024 relative à la convention de partenariat du projet de méthaniseur territorial Vals du Dauphiné.
- approuver la signature de la nouvelle convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un méthaniseur territorial avec GRDF et les Etablissements Serge FERRARI, définissant les rôles de chacun et actant le financement de cette étude.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	1 (Max Gauthier)
Abstention	0

Habitat

<u>Projet de délibération 3.7</u>: Subvention pour la démolition et l'acquisition en VEFA de 12 Logements Locatifs Sociaux - SDH - Les Rivages du Guiers, 3 avenue de la Folatière, Le Pont de Beauvoisin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 63 000 € à la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la démolition-reconstruction en VEFA de 12 logements sociaux - Avenue de la Folatière, Le Pont de Beauvoisin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.8</u> : Subvention pour l'acquisition en VEFA d'un logement social - Alpes Isère Habitat - Rue Vincendon à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 3 000 € à Alpes Isère Habitat pour l'acquisition en VEFA d'un logement social - Rue Vincendon à La Tour du Pin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

es Vals du

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	46
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.9</u> : Subvention à la Commune de La Bâtie Montgascon pour la création d'un logement communal à loyer plafonné dans l'ancienne Poste (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 10 000 € à la commune de La Bâtie Montgascon, pour la création d'un logement de type T4 dans l'ancienne Poste. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

<u>Projet de délibération 3.10</u>: PLH 2022-2027 - Action 3: Prime pour le conventionnement de logements locatifs privés (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le dispositif d'aide financière pour le conventionnement de logements locatifs privés selon les conditions, modalités d'octroi et de versement indiquées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.11 : Contribution 2024 à l'ADIL de l'Isère et bilan 2023 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Sortie de José RODRIGUES à 20h28 (avec le pouvoir d'Elham AOUN).

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le versement de la contribution 2024 à destination de l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), pour un montant de 6 526 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	45
Contre	0
Abstention	0

Retour de José RODRIGUES à 20h29 (avec le pouvoir d'Elham AOUN).

<u>Projet de délibération 3.12</u>: Convention avec le Conseil départemental de l'Isère pour la mise à disposition des données de l'outil numérique d'observation de l'habitat « ONB+ Territoires » (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la convention avec le Conseil départemental de l'Isère précisant les modalités de mise à disposition et d'utilisation de l'outil « ONB+ Territoires ».
- approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'outil « ONB+ Territoires » moyennant une contribution annuelle de 2 000 € versée directement à URBS SAS.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Départ de Magali GUILLOT à 20h29. Elle donne pouvoir à André GUICHERD.

Emploi et insertion professionnelle

<u>Projet de délibération 3.13</u>: Octroi d'une subvention au Groupe OSEZ pour l'année 2024 et approbation de la convention partenariale d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 (avec pieces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER souhaite connaitre la situation financière d'OSEZ. Il informe connaitre la situation d'ISACTYS, qui possède des finances saines, c'est pourquoi il votera contre la délibération suivante. Mais il ne connait pas la situation d'OSEZ.

Thérèse TISSERAND répond que l'association connait quelques difficultés, mais s'est réorganisée au niveau du fonctionnement.

Max GAUTHIER demande la clôture du bilan financier.

Bernard BADIN prend note de la remarque afin d'apporter une réponse.

- approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec le Groupe OSEZ pour l'année 2024
- approuver le versement d'une subvention au Groupe OSEZ, pour un montant de 18 982 € pour l'année 2024.

Patrick BLANDIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	44		
Contre	0		
Abstentions	2 (Edith Chambaz-		
	Rambaud, Max		
	Gauthier)		

<u>Projet de délibération 3.14</u>: Octroi d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS pour l'année 2024, d'un montant de 9 230,76 €.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	46		
Contre	1 (Max Gauthier)		
Abstention	0		

Départ de Corinne MAGNIN à 20h36.

4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

Stratégie financière

<u>Projet de délibération 4.1</u> : Présentation du rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) (avec pièces jointes)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Départ de Max GAUTHIER à 20h44.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte de la présentation des actions entreprises par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la suite des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion des exercices 2017 à 2022.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	45		
Contre	0		
Abstention	0		

<u>Projet de délibération 4.2</u> : Remboursement anticipé de la totalité du capital restant dû - contrat de prêt n°A0115126 – Budget annexe Aménagements de Zones

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le remboursement par anticipation du prêt n°A0115126 selon les modalités énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	45		
Contre	0		
Abstention	0		

<u>Projet de délibération 4.3</u> : Décision modificative n°01/2024 - Budget annexe des Aménagements de Zones

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la Décision Modificative n°01/2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones.

VOTE	Majorité absolue		
Pour	45		
Contre	0		
Abstention	0		

QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 02 octobre	18h00	Siège - Salle des Commissions
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 07 octobre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 08 octobre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 09 octobre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Stratégie financière, patrimoniale et systèmes d'information	Lundi 21 octobre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Urbanisme et Habitat	Mardi 05 novembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires (dédiée au Pacte Fiscal Financier de Solidarité)	Mercredi 23 octobre	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 20h53.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 🝃 7 NOV. 2024

Publié le. 1 4 NOV. 2024

Le Président

Bernard BADIN

La secrétaire de séance

Christelle BAS